

Animation du Portail « Droit et Gouvernance »
BULLETIN PUBLICATION
1^{er} août 2014- 31 août 2014



Association pour la promotion du droit international

Centre de droit international
15 quai Claude Bernard
69007 LYON
Tel : 04 78 78 73 52
Fax : 04 26 31 85 24
apdi.lyon@gmail.com

SOMMAIRE

1- Etudes réalisées par le PNUE sur le développement durable	3
2- Ouvrages publiés sur le développement durable	3

1- Etudes réalisées par le PNUE sur le développement durable

Le *UNEP Year Book 2014: emerging issues in our global environment* est disponible

Le Programme des Nations Unies sur l'environnement (PNUE) vient de publier en 2014 un livre numérique sur « emerging issues in our global environment » que l'on pourrait traduire par « *questions émergentes dans notre environnement mondial* ». Riche de ses 69 pages, l'étude, par ailleurs illustrée, aborde plusieurs questions telles que la protection de l'environnement, de la santé, sur les zones côtières et les impacts du changement climatique. A ce titre, l'étude présente un intérêt évident pour la communauté scientifique intéressée par le renouvellement perpétuel des réflexions d'ensemble sur la (les) manière(s) d'apporter des réponses adoptées aux problèmes environnementaux. Disponible en version anglaise, l'étude peut être téléchargée ci-après.

Le PNUE vient de publier une étude sur le commerce Sud-Sud des énergies renouvelables.

Cette étude fort intéressante a été publiée en juin 2014. Elle est disponible uniquement en anglais sous le titre suivant: *South-South trade in renewable energy: a trade flow analysis of selected environmental goods*.

Elle offre une analyse des tendances et opportunités que présente le commerce de certains biens environnementaux (éoliennes par exemple) entre pays en développement dans une perspective de transition vers une économie verte.

2- Ouvrages publiés sur le développement durable

Paul Gwendoline, *Le droit éolien*, Editions du Papyrus, 2014, 478 p.

L'ouvrage de Paul Gwendoline porte sur les énergies renouvelables, plus précisément sur l'éolien. Selon l'éditeur, "L'ouvrage présente, de manière complète et actualisée, l'état du droit positif, à la fois réglementaire et jurisprudentiel, relatif à la mise en place et au fonctionnement des éoliennes. Ce « guide juridique » s'adresse ainsi à toutes les personnes susceptibles d'implanter des éoliennes : entreprises, collectivités publiques, particuliers. Il précise notamment les modalités du montage d'un projet éolien étape par étape en réalisant un accompagnement vis-à-vis de l'ensemble des réglementations applicables et constitue ainsi un vade-mecum en matière juridique ».

<http://www.lgdj.fr/manuels-precis-mementos/233813506/droit-eolien>

Adrien Banwitiya Nteyangi, *Vers un droit international des réfugiés écologiques*, L'Harmattan, 2014, 138 p.

L'ouvrage de Adrien Banwitiya Nteyangi s'intéresse à un sujet d'actualité qui, on le sait, soulève des problèmes non résolus. Comme l'écrit l'éditeur, il s'agit d' « *un plaidoyer pour l'avènement d'un droit international des réfugiés écologiques, soit par l'élargissement du droit des réfugiés existant, soit par la création d'un nouveau droit (nouveaux mécanismes et organismes chargés de sa mise en oeuvre)*. Toutefois, le droit international étant un droit conventionnel, ce plaidoyer est également une invitation adressée d'abord aux États et organisations internationales, ensuite aux ONG ainsi qu'aux hommes et femmes de bonne volonté, en vue d'une mobilisation générale en faveur de la protection des victimes des catastrophes écologiques ».

<http://www.lgdj.fr/colloques-etudes-rapports/233813887/vers-droit-international-refugies-ecologiques>

Raphaël Romi, *Droit de l'environnement*, 8ème Ed. , LGDJ, 2014

Le professeur Raphaël Romi vient de publier son ouvrage consacré au droit de l'environnement (en août 2014). La présentation de l'éditeur se lit ainsi : « La 8e édition du « Droit de l'environnement » expose, comme les précédentes, les sources et les principes de la matière, analyse le droit de la protection de la nature, de l'eau et de l'air, et les différents régimes qui gouvernent nos sociétés de marché dans un contexte de « développement

durable ». Elle intègre les réformes récentes touchant le domaine (lois Grenelle 1 et 2, processus de « simplification ») et resitue les grands enjeux des dix prochaines années dans leur contexte international et européen, mais aussi philosophique, politique et économique. Chaque propos est illustré par des exemples permettant d'appréhender la matière à partir de cas emblématiques et concrets. L'ouvrage est destiné tant aux étudiants juristes et politistes de Master qu'aux étudiants de toutes les disciplines désireux de s'initier aux arcanes du « développement durable », ainsi qu'aux avocats et autres praticiens du droit et aux associations ou aux élus ».

<http://www.lgdj.fr/manuels-precis-mementos/233813881/droit-environnement>

E. Naim-Gesbert, Droit général de l'environnement, LexisNexis, 2014.

Le professeur Eric Naim-Gesbert vient de publié un ouvrage sur le Droit général de l'environnement (août 2014). Cet ouvrage « présente les fondements du droit de l'environnement en un cours élémentaire. Simple et précis, étayé par des extraits de textes et de jurisprudence, enrichi de la doctrine française et étrangère, il aborde l'essentiel du droit de l'environnement en situant ce droit vital parvenu à maturité dans ses dimensions théorique et juridique. L'objectif premier est de le comprendre pour l'aimer ».

<http://www.lgdj.fr/manuels-precis-mementos/233813670/droit-general-environnement>

Pierre Lascoumes, Le développement durable : Une nouvelle affaire d'Etat, PUF, 2014, 200 p.

Pierre Lascoumes a publié au mois d'avril de l'année 2014 un ouvrage collectif portant sur le développement durable, « devenu un slogan aussi flou que prégnant qui conduit souvent à des décisions inattendues ». « *L'analyse concerne trois niveaux : la réforme des structures centrales du ministère ; celle des services régionaux ; et, enfin, l'impact de ces réformes sur le travail des agents de terrain. La plus-value du livre est de dépasser les discours louangeurs ou catastrophistes de la réforme pour rendre compte du point de vue des agents du ministère, qu'ils aient été promoteurs de la fusion ou qu'ils l'aient subie* ».

<http://www.lgdj.fr/essais/233812472/developpement-durable>

Jean Grégoire Mahinga, La pêche maritime et le droit international, L'Harmattan, 2014, 300 p.

Ce ouvrage publié au mois de mai de l'année 2014 s'intéresse à la problématique de la pêche maritime sous l'angle des règles juridiques internationales relatives à la pêche ainsi qu'au règlement des différends résultant de leur application. La présentation de l'éditeur se lit ainsi : « *Les activités de pêches ont toujours été présentes dans les communautés humaines. Mais, au départ, il ne s'agissait que d'activités qui étaient poursuivies à de petites échelles. Cela s'expliquait par le fait que la technique, en la matière, était encore rudimentaire. Aussi, cette pêche était-elle principalement artisanale et côtière. En raison de telles caractéristiques, les activités de pêche n'avaient pour but que la satisfaction des besoins des populations concernées. La pêche n'avait, dès lors, qu'un faible impact dans les économies nationales. Le droit international n'était pas absent dans la poursuite de ces activités de pêche. Le principe de la liberté des mers, déjà présent à l'époque, permettait aux Etats de poursuivre librement les activités de la pêche. Cette liberté s'exerçait d'autant plus facilement que les espaces maritimes se limitaient à la mer territoriale et la haute mer. Par la suite, le développement des technologies allaient conduire à l'accroissement des activités de pêche maritime en même temps que l'intérêt économique de la mer prenait son essor. La conséquence de ce double mouvement sera la prise de conscience du caractère épuisable des ressources biologiques de la mer. Dès lors, le droit international sera confronté à un double impératif. D'une part, assurer la conservation de la ressource biologique. D'autre part, permettre aux Etats d'entreprendre les activités de pêche. Le droit international a été conduit à poser les règles d'organisation de la pêche autour des compétences reconnues aux Etats dans des espaces maritimes clairement déterminés ainsi qu'en matière de captures des espèces. Le droit international a poursuivi son activité en prévoyant les modalités de règlement des différends qui surviendraient dans l'application de ces règles* ».

<http://www.lgdj.fr/colloques-etudes-rapports/233813164/peche-maritime-droit-international>